



Notre Dame de la Désirée
Eglise de Saint Martin la Garenne

- La Statue

Une chapelle dédiée à la Vierge Marie est fondée en 1374 sur un arpent de terrain situé à un kilomètre de l'église de Saint Martin la Garenne, perché au lieu-dit Morigny, en haut du chemin de la Désirée qui pénètre dans la forêt du Chesnay.

Elle sera le premier écrin qui accueillera la statue de Notre Dame de la Désirée.

Réalisée en calcaire taillé et peint, polychrome, sculptée durant le dernier quart du quatorzième siècle, elle sera soustraite quatre siècles plus tard aux Révolutionnaires grâce à son immersion dans une fontaine située près de la chapelle ; après restauration, elle sera définitivement installée dans l'église de Saint Martin la Garenne au début du XIX^e siècle, où une chapelle lui sera dédiée.

Sur fond de marbre blanc, la statue repose sur un socle, au-dessus de l'autel, dans une niche à double profondeur, encadrée par deux colonnes. La Vierge, recouverte d'une aube et d'un voile blancs, porte un diadème tandis que ses mains tiennent, à sa gauche, le Coeur Immaculé de Marie, et à sa droite un crucifix.

Elle est inscrite depuis le 21 décembre 2016 à l'inventaire des Monuments Historiques.

Le Ministère de la Culture, dans la notice qu'il lui consacre, relève que le thème retenu est celui de la Vierge à l'Enfant.

De fait, il est assez probable qu'à l'origine, la statue de la Vierge ait été accompagnée de celle de Jésus, qu'elle soutenait avec son bras gauche, comme le suggère la posture de la Vierge.

Marie est aujourd'hui exposée en voiles de couleur blanche. Elle porte toutefois une seconde tenue sous son aube, taillée dans le calcaire: une robe couleur or par-dessus laquelle a été sculpté un drapé or et émeraude qui couvre également sa tête.



Le choix entre ces deux tenues fait débat parmi les fidèles

- La chapelle

Le terrain sur lequel fut érigée la chapelle d'origine avait été cédé en 1374 par Mathieu de Ver, alors seigneur de Saint Martin la Garenne, à la demande du roi Charles V le Sage, lequel y fonde une chapellenie pour la sainte Vierge et son Annonciation, nommée Notre-Dame-de-la-Désirée.

Il dote la chapelle d'une rente perpétuelle afin de s'assurer de la présence d'un chapelain. C'est toutefois Henri de Villemorin, gentilhomme du diocèse de Langres ayant servi le Roi dans ses jeunes années, qui fit construire la chapelle -très modeste - à ses frais, pour racheter ses « nombreuses et graves fautes ». Il la lèguera en 1397 à l'abbaye de Saint Germain des Prés.

Grâce aux rentes, aux legs et donations, le domaine s'enrichira, recevra de nombreuses reliques, notamment de Sainte Cécile, de Sainte Cordule, de Saint Christophe, de Saint Barthélemy, de Saint Eutrope, de Sainte Marguerite, de Sainte Apolline, de Sainte Barbe et même, semble-t-il, quelques fragments de vêtements de la Vierge.

Des indulgences sont accordées aux bienfaiteurs, ainsi qu'aux pèlerins venant prier Notre Dame de la Désirée. Leur affluence conduira à l'édification d'un hameau constitué de maisons et d'auberges autour de la chapelle. En 1666, une confrérie est créée en l'honneur de Notre Dame la Désirée.

A la Révolution, le domaine qui couvre alors 3 hectares et demi est vendu comme bien national. Avec lui disparaissent les reliques et autres meubles précieux, telle une table ouvree d'or et de soie ...

La chapelle est alors détruite et est aujourd'hui en ruines, ainsi que le hameau, enfouis sous une épaisse végétation.

AVPHAP

Association Vexinoise pour la Promotion
de l'Histoire, des Arts et du Patrimoine

Siège social : 102 chemin de la charielle 78520 St Martin la Garenne

Avril 2021